

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 19 mars 2014

Présents : Mme Françoise TOSTIVINT, Mmes Maryse LAUMONIER, Sylvie BROUILLARD, Annie DOUSSINT, Paule MASSON et Mrs Jean-Michel DUMAZERT, Marc OUDET et Vivian DE BONA.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Michelle NAPOLITANO pouvoir à Mme Maryse LAUMONIER
Mme Sylvie CHUDEAU pouvoir à Mr Marc OUDET

Absents : Mme Nathalie LEBRETON et Mrs Jean-Jacques CANAL, Sébastien DESBOURDES et Roger TRILLAUD.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie BROUILLARD

Personnel administratif : Mme Paula FONSECA

1) Désignation du secrétaire de séance

Conformément au code des communes, Mme Sylvie BROUILLARD est désignée en qualité de secrétaire de séance.

2) Comptes rendus des 24/02/2014

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte rendu du 24/02/2014.

3) Ouverture de crédit en investissement

Mme le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune a perçu la somme de 800 000 € relatif à l'emprunt. Elle explique que la commune doit voter l'ouverture de crédit en investissement, avant le vote du budget en avril prochain, afin de pouvoir régler les factures suivantes d'investissement relatives à l'enfouissement des réseaux :

Imputation	Factures	
2315	22 847.76 €	Entreprise SOBECA : Tranche Ferme Lot 1 enfouissement des réseaux rue G. Clémenceau
	73 529.76 €	Entreprise SOBECA : Tranche Ferme Lot 1 enfouissement des réseaux rue des Alouettes
	7 588.80 €	Entreprise B.E.H.C. : Acompte n°04 marché maîtrise d'œuvre pour l'enfouissement de réseaux et Aménagement de voirie
	3 672.00 €	Entreprise B.E.H.C. : Acompte n°05 marché maîtrise d'œuvre pour l'enfouissement de réseaux et Aménagement de voirie
	7 325.04 €	Entreprise B.E.H.C. : Acompte n°02 Avenant du marché maîtrise d'œuvre pour l'enfouissement de réseaux et Aménagement de voirie
	114 963.36 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise l'inscription des dépenses d'investissement pour les sommes indiquées ci-dessus pour le mandatement des factures correspondantes.

8) Questions diverses

- a) Mme TOSTIVINT informe que l'agent recruté pour la gestion de la restauration scolaire par l'intercommunalité en octobre dernier a envoyé un mail pour répertorier toutes les salles communales y compris la salle du conseil municipal disponibles pour l'organisation des nouveaux rythmes scolaires alors que le transfert de charges a déjà été voté en conseil

communautaire. Elle rajoute qu'elle prévoit d'envoyer un courrier au préfet/sous préfet pour l'informer de la pratique de cet agent. Elle rajoute que dernièrement cet agent avait doté toutes les communes de l'intercommunalité de matériel pour le temps de cantine sauf Boissy le Cutté. Mme TOSTIVINT précise qu'elle a adressé à sa hiérarchie un courrier pour connaître les raisons de cette discrimination. Elle informe que dans la même semaine la commune a reçu une dotation.

- b) Mme TOSTIVINT informe qu'elle vient de recevoir le compte rendu succinct du conseil communautaire qui fait apparaître que la commune de Boissy le Cutté paye plus que les autres communes.

N'ayant plus de point à délibérer, la séance du conseil municipal est levée à 21H30.